

Chauffage : marché français fort contrasté depuis le début de 2012

Recul des ventes en gaz atmosphérique, en CESI et en SSC, ainsi qu'en chaudières fioul de moins de 70 kW et en murales gaz traditionnelles. Voilà ce qui ressort des statistiques (à fin Août 2012) du marché français (en nombre d'appareils) établies par le syndicat Uniclimate, statistiques qu'a publiées, la semaine dernière, l'un des adhérents de ce syndicat, Viessmann. Voici l'essentiel de ces statistiques (avec, entre parenthèses, les chiffres d'Août 2011) :

- Chaudières sol de moins de 70 kW :

Fioul à air soufflé : 29 874 (30 996),
dont condensation : 10 585 (11 620),
Gaz condensation : 25 574 (24 936),
Gaz atmosphérique : 5 986 (6 281),
Biomasse : 4 072 (3 845),

- Chaudières sol de plus de 70 kW :

Fioul à air soufflé : 8225 (7 944),
dont condensation : 5 200 (4 873),
Gaz atmosphérique : 285 (292),

- Chaudières murales :

Traditionnelles : 146 892 (153 523),
Condensation : 117 473 (100 536),

- Solaire thermique (surface brute en m²) :

CESI : 59 181 (66 924),
SSC : 6 303 (6 822),
Autres (surtout "collectif") : 62 878 (52 624),

- PAC (chiffres à fin juillet 2012) :

Air/eau : 26 133 (25 190),
Géothermiques : 3 047 (3 018).

Forte économie par effacement temporaire du chauffage électrique domestique

Dans un logement, des coupures synchronisées de l'alimentation des appareils électriques de chauffage et de production d'ECS pendant quinze à vingt minutes par heure permettraient une économie de 7 à 8% de la consommation totale journalière d'électricité, soit l'équivalent d'un abaissement de 1°C de la température du logement. C'est ce qui ressort d'un "avis" que l'Ademe vient de consacrer à l'effacement des consommations d'électricité chez les particuliers. Une étude récente a montré que c'était sur le chauffage et non sur la production d'ECS que des économies pouvaient ainsi être obtenues. Cette étude a montré également que les utilisateurs ne "manifestaient pas leur inconfort" en dépit de cette interruption du chauffage. Les économies d'électricité sont d'autant plus importantes que le pourcentage d'effacement est élevé, observe-t-on à l'Ademe. Mais ces économies peuvent être en partie annulées par un surplus de consommation à l'issue de la période d'effacement, par exemple pour remettre le logement à la température souhaitée.

Fondation Hulot : "sortir du chauffage fioul d'ici 2020"

Une "sortie" du chauffage au fioul d'ici 2020 vient d'être proposée par la Fondation Nicolas Hulot, qui juge "incohérente" la persistance de ce chauffage. La fondation ajoute que, pour que les chauffages de substitution (elle cite le gaz, le bois et la PAC) correspondent bien aux besoins, "une aide publique soumise à des conditionnalités fortes devra être développée afin de permettre le financement de l'installation du nouveau mode de chauffage, tout en assurant le respect de critères environnementaux". La fondation souhaite une "interdiction d'installation ou de remplacement de nouveaux systèmes de chauffage au fioul", y compris dans l'ancien. Pour les ménages en précarité énergétique, "la quote-part financée par l'Etat doit être proche de 100% des coûts d'investissement" du remplacement de la chaudière fioul, tandis que, pour les autres ménages, "la quote-part devra être dégressive en fonction du niveau de revenu", ajoute-t-on.

La fondation réclame, par ailleurs, la création d'un "service public de la performance énergétique de l'habitat" pour accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation. Ce service, qui devra être présent sur tout le territoire, fédérera tous les organismes existants en un guichet unique et devra pouvoir intervenir directement au domicile des ménages, préconise-t-on à la fondation.